

QUESTIONNAIRE MÉDICAL THROMBOSE VEINEUSE

En cas de phlébite ou de thrombose veineuse, l'assureur de votre prêt immobilier aura besoin d'information complémentaire.

Il vous demandera alors de prendre rendez-vous avec votre médecin pour remplir un second questionnaire plus spécifique.

1. Diagnostic (phlébite, paraphlébite, thrombose veineuse...) :

.....
.....
.....

2. Date du ou des épisodes :

.....
.....

3. Localisations :

.....
.....

4. Étiologie retrouvée :

Non / Oui

Si oui, préciser (thrombophilie, immobilisation, plâtre, cancer...) :

.....
.....

5. Complications :

Non / Oui

Si oui, préciser :

.....

Embolie pulmonaire :

Non / Oui

Date(s) :

.....

Séquelle / importance :

.....

6. Résultats des examens (imagerie, doppler, biologie, INR...) :

.....

.....

7. Date, nature et durée des traitements :

.....

.....

8. Arrêts de travail (dates et durées) :

.....

.....

9. Persistance des troubles (œdèmes, troubles trophiques...) :

.....

.....

Nom : _____ Prénom : _____

Remarques :

.....

Taille : ___ Poids : ___

TA : ___ / ___ Traitée Oui/Non

Autres traitements :

.....

Date : __/__/__ Signature :

Depuis 2012, PHENIX COURTAGE, s'est spécialisé dans la recherche d'assurance emprunteur risque aggravé de santé.

En complément de la convention AERAS, nous pouvons vous aider à améliorer vos conditions d'assurance.

Une maladie déclarée à l'assurance emprunteur peut occasionner des surprimes, des exclusions ou encore des refus de garantie (incapacité, invalidité, IPT, ITT, IPP, MNO,...).

Si la garantie d'invalidité spécifique AERAS existe, elle ne remplace pas pour autant les garanties obligatoires exigées par la banque.

Une assurance emprunteur est une couverture qui se doit d'être appréhendée de manière globale.

Pour faire appel à nos prestations de courtage :

- mail : contact@phenix-courtage.fr
- téléphone : 04 67 64 00 17
- formulaire de contact site internet

Pour en savoir plus : [assurance emprunteur thrombose veineuse](#)